



**Association des
centres jeunesse
du Québec**

**MÉMOIRE DE
L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC
PRÉSENTÉ AU COMITÉ SUR L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE
DES SERVICES SOCIAUX
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION UNIVERSITAIRE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU DOMAINE
DES SERVICES SOCIAUX**

Février 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	2
COMMENTAIRES PARTICULIERS	5
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

Bien que deux des établissements membres de notre Association, vu leur désignation d'institut universitaire, aient été associés de près aux travaux du Comité sur l'organisation universitaire des services sociaux, nous apprécions l'opportunité qui nous est faite de faire part des préoccupations des établissements de notre réseau.

Malheureusement, compte tenu de l'échéancier très serré avec lequel nous avons eu à composer pour procéder à la consultation, nous n'avons pu recevoir qu'un nombre limité d'avis et de commentaires. Par contre, les questions relatives à la recherche, à l'enseignement, au développement des pratiques et à l'évaluation des modes d'intervention fait régulièrement l'objet de discussions au sein de nos tables regroupant les cadres supérieurs et les directeurs de nos établissements.

Nous croyons donc pouvoir vous traduire assez justement les préoccupations de nos membres à l'égard du développement de la mission universitaire qui tournent autour de deux principaux enjeux : leur implication dans les activités de recherche, de formation pratique et de développement des pratiques et leur besoin d'appui financier pour soutenir efficacement cette implication.

Notre mémoire comprendra un certain nombre de commentaires généraux sur le document soumis à la consultation pour ensuite commenter les quinze recommandations formulées par le comité.

Nous espérons que nous pourrons également faire part de nos commentaires sur la quatrième partie du document portant sur le plan de mise en œuvre des orientations proposées lorsque cette section sera terminée.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La première partie du document donne un bilan succinct, mais instructif des centres affiliés universitaires. Cet état de situation démontre bien le chemin parcouru au cours des dix dernières années par les établissements ayant été désignés.

En dépit d'un financement qui n'a pas été à la hauteur des attentes, nous pouvons constater plusieurs retombées sur le plan du partenariat, des organisations, du développement des pratiques de la recherche et du transfert des connaissances. Mais de l'avis de plusieurs de nos membres, ces avancées n'ont pas été observées dans les établissements de notre réseau, du moins pas avec la même intensité. Plusieurs ont senti un écart se creuser entre les établissements désignés instituts universitaires et les autres établissements de notre réseau.

Bien sûr, les budgets accordés aux établissements en fonction d'une enveloppe régionale n'ont pas toujours permis d'assurer des retombées au plan national. Mais, à l'aube de ce nouveau souffle qui anime les secteurs de la recherche et de l'enseignement dans le champ social, nos membres souhaitent être associés plus étroitement aux activités des instituts universitaires et pouvoir, à la fois, apporter leur contribution et profiter des retombées au sein de leur établissement.

La deuxième partie du document aborde les structures et les modes de financement à consolider et cinq recommandations sur lesquelles nous reviendrons plus loin sont formulées. Dans cette partie est précisé un certain nombre de moyens pour consolider la mission enseignement et formation et la mission recherche. Plusieurs des moyens recommandés concernent des thèmes comme la formation pratique, le statut de superviseur, la formation de base et les qualifications exigées pour la pratique : le soutien des activités de recherche et de transfert de connaissances, le statut des chercheurs institutionnels, etc. Ces thèmes concernent la majorité des établissements du réseau des centres jeunesse qui sont impliqués dans des activités d'enseignement pratique et de recherche. Ces activités demandent un investissement en temps qui est considérable de la part des établissements qu'ils soient désignés universitaires ou non.

Par ailleurs, il n'est pas toujours clair dans le document si les actions souhaitées de la part de l'université concernent l'ensemble des universités ou seulement celles qui sont affiliées aux établissements désignés. De même, lorsqu'il est souhaité que les établissements désignés soient associés aux travaux des universités et des ordres professionnels visant la révision des programmes de formation et des qualifications exigées pour la pratique, il y aurait lieu d'impliquer également les autres établissements non désignés qui sont directement concernés par ces questions.

Actuellement, les établissements non désignés n'ont pas ou très peu de soutien financier pour s'impliquer dans des activités de recherche et d'enseignement. Ils souhaitent, dans le consortium en développement, que des sommes soient prévues pour soutenir l'implication d'intervenants et de chercheurs issus de leurs établissements dans la mesure de leur contribution.

Nos membres désirent également être partie prenante, ainsi que les universités régionales et les équipes de recherche avec lesquelles ils sont associés, de toutes les étapes des projets de recherche : identification des besoins, planification des thèmes de la recherche, suivi des projets et transfert de connaissances. Ils ne veulent pas que leur contribution se résume à offrir un terrain d'expérimentation.

Sur le plan des activités d'enseignement et de formation continue, la plupart des établissements accueillent des stagiaires de plusieurs disciplines universitaires, ce qu'ils considèrent comme une plus-value tant pour les liens privilégiés établis avec les universités régionales que pour le recrutement des professionnels. Ils souhaitent donc participer aux discussions concernant la formation de base et la qualification professionnelle.

Dans cet ordre d'idées, le document mentionne à la page 24 que « l'appartenance à un ordre professionnel devrait être la règle pour les professionnels oeuvrant dans les établissements à vocation universitaire car elle est garante de compétences aux yeux de la population, en raison des pouvoirs d'inspection professionnelle dont jouissent les ordres professionnels ».

Cette question de l'appartenance du personnel des centres jeunesse à un ordre professionnel soulève plusieurs enjeux : des enjeux financiers, des enjeux de qualification professionnelle, d'attraction et de rétention des professionnels, des enjeux liés aux « actes réservés » et à la

mobilité du personnel, d'inclusion des professionnels et des techniciens non admissibles à un ordre professionnel. Des travaux sont d'ailleurs menés par les ordres professionnels afin d'explorer différentes avenues de solution pouvant permettre de dégager des consensus autour de ces questions.

Bien que les centres jeunesse soient favorables au principe de l'appartenance du personnel professionnel à un ordre professionnel, il nous apparaît prématuré de convenir, avant la conclusion des travaux et des discussions sur le sujet, de s'engager plus loin dans cette avenue, sans qu'il soit possible de mesurer tous les impacts de cette orientation. Nous sommes également d'avis que si l'appartenance à un ordre professionnel était retenue comme une condition nécessaire et incontournable pour assurer la qualité des services, cette disposition devrait s'appliquer à l'ensemble des établissements et non pas seulement aux établissements désignés instituts universitaires.

Tous les usagers des services devraient avoir accès au même standard de qualité et à la même protection quant aux actes professionnels, peu importe l'établissement qui dispense ces services. C'est actuellement le cas dans les établissements de services de santé où l'appartenance aux ordres professionnels est la règle pour l'ensemble des établissements du réseau.

Le document reste silencieux quant à la responsabilité des centres désignés instituts universitaires, ainsi qu'à celle des universités et des ordres professionnels à l'égard de la formation continue. Même si la formation de base et les seuils de qualification professionnelle étaient rehaussés, il apparaît de plus en plus clair de la nécessité de soutenir les activités de formation continue.

L'Association des centres jeunesse du Québec, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, s'est engagée depuis cinq ans dans un programme de formation continue pour assurer la qualification de son personnel et l'harmonisation des pratiques. Il nous semble que les établissements désignés, en collaboration avec les maisons d'enseignement, sont des instances plus appropriées que les associations d'établissements pour assurer le développement et l'implantation de tels projets de formation continue. Nous suggérons donc qu'on ajoute un volet en ce sens dans la

deuxième recommandation qui aborde les moyens pour consolider la mission enseignement et formation.

La troisième partie du document recèle plusieurs recommandations intéressantes sur lesquelles nous reviendrons dans les commentaires spécifiques.

Nous réitérons ici, compte tenu de l'importance de cet enjeu, qu'il est nécessaire de prévoir, dans le financement requis pour les activités reliées à la mission universitaire, des sommes suffisantes pour soutenir l'implication des intervenants et chercheurs oeuvrant dans les établissements non désignés afin de créer un véritable consortium où toutes les expertises pourront être mises à contribution.

Il faudra également prévoir des ponts entre les réseaux de recherche regroupés par programme-services afin que certaines thématiques de recherche, comme par exemple les jeunes en difficulté et les dépendances, puissent regrouper les chercheurs des réseaux impliqués.

Des ponts devront également être créés entre les tables de concertation par programme-services et les réseaux universitaires intégrés en santé (RUIS) afin d'identifier les besoins de recherche et de formation autour des champs interdisciplinaires tels la santé mentale, la réadaptation physique ou la gériatrie.

À ce sujet, le fonctionnement des tables de concertation sera déterminant dans le sentiment d'inclusion ou d'exclusion des établissements et des équipes de recherche oeuvrant à l'extérieur des établissements désignés. Nos membres nous ont signifié clairement qu'ils ne voulaient pas seulement être de simples figurants, mais s'impliquer en tant qu'acteurs contributifs.

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Dans cette partie, nous commenterons brièvement chacune des recommandations proposées dans le document.

RECOMMANDATION 1 : Un tableau de bord pour la gestion de la mission universitaire

La mise en place d'un mécanisme de gestion des activités de la mission universitaire et l'élaboration d'un tableau de bord nous apparaissent essentielles afin d'obtenir un portrait clair de l'ensemble des activités liées à cette mission.

L'actualisation de cette proposition permettra plus de transparence, guidera la répartition des ressources et favorisera une reddition de comptes axée sur des résultats.

RECOMMANDATION 2 : Des moyens pour consolider la mission enseignement et formation

Nous appuyons cette recommandation.

Nous suggérons d'ajouter à l'énoncé au dernier point de forme : « *et que les établissements non désignés des régions limitrophes puissent y contribuer.* »

Nous suggérons également d'ajouter un autre point de forme énonçant « *que des liens formels soient établis entre les universités affiliées et celles en région.* »

RECOMMANDATION 3 : Des moyens pour consolider la mission recherche

Les établissements cherchent à développer au sein de leur personnel une culture d'amélioration de la qualité. Souvent, la participation à un projet de recherche soutiendra le développement de cette culture. Il est donc suggéré d'ajouter à la page 27 dans la liste des actions de la part des établissements un nouveau point de forme se lisant comme suit :
« Miser sur un réseau d'établissements afin d'assurer le développement d'une culture d'amélioration de la qualité. »

Nous appuyons fortement l'idée présentée en page 30 du document de développer des centres de recherche en partenariat permettant d'inclure des chercheurs indépendants ou des équipes de recherche partenaires d'établissements non désignés.

Cependant, dans certaines régions où les équipes de recherche sont très restreintes, il y aurait lieu de permettre que les ententes de collaboration puissent également être établies avec
« des équipes d'intervenants d'établissements non désignées, mais appuyées et soutenues par une direction de la qualité ou du développement professionnel et par un chercheur de l'université du milieu. »

Cette disposition plus inclusive permettrait la participation de petits établissements comptant sur des ressources plus limitées.

RECOMMANDATION 4 : L'expertise en intervention et l'innovation dans les pratiques

Nous appuyons cette recommandation qui favorisera l'utilisation des outils, instruments, approches dont la qualité scientifique aura été démontrée. Déjà, notre association a identifié les outils cliniques les plus pertinents pour dépister ou évaluer les problématiques les plus courantes pour les jeunes en difficulté. Cet effort se doit d'être continu afin de viser l'harmonisation des pratiques alignées sur de hauts standards de qualité.

Afin d'indiquer plus précisément l'intention d'impliquer tous les acteurs concernés, nous suggérons d'ajouter dans le deuxième point de forme de la recommandation 4 : « *en collaboration avec les réseaux d'établissements concernés.* »

RECOMMANDATION 5 : La diffusion des innovations issues de la recherche

Nous sommes en accord avec la recommandation 5 de confier au CLIPP la mise en valeur des résultats de recherche. Cela est en lien avec son mandat et permettra aux chercheurs de consacrer plus de temps à de nouveaux projets de recherche.

RECOMMANDATION 6 : Les cinq dimensions de la mission universitaire

La recommandation 6 nous apparaît très importante et nous l'appuyons fortement. Les cinq dimensions de la mission universitaire telles que décrites nous apparaissent plus complètes et méritent qu'elles soient supportées financièrement.

Comme plusieurs de ces dimensions touchent également les établissements non désignés, il serait intéressant de mentionner à la fin de la recommandation que « *Des établissements ou centres désignés à mission universitaire s'assurent de la diffusion des nouvelles connaissances vers les établissements concernés ou similaires et soutiennent l'appropriation des nouvelles pratiques.* »

RECOMMANDATION 7 : Le statut d'institut universitaire

RECOMMANDATION 8 : Le statut de centre affilié universitaire

Nous sommes en accord avec l'orientation de réserver le statut d'institut universitaire aux établissements spécialisés à vocation régionale ou supra régionale et le statut de centre affilié universitaire aux centres gérés par des établissements à vocation locale (centre de santé et de services sociaux).

RECOMMANDATION 9 : La période de validité de la désignation

Nous appuyons également la recommandation 9 visant à porter à dix ans la période de validité de la désignation.

Comme il est mentionné à l'appui de cette recommandation, l'investissement important exigé pour la préparation des dossiers de révision des statuts, en parallèle avec l'énergie requise pour les dossiers d'agrément, fait en sorte qu'il soit préférable d'allonger la période de désignation et de consolider ainsi le développement des activités reliées à la mission universitaire.

RECOMMANDATION 10 : La révision des critères de désignation

Nous sommes en accord avec la recommandation 10 de confier au comité aviseur, nommé par le ministre, le soin de réviser les critères de désignation à partir des principes directeurs proposés dans le rapport.

RECOMMANDATION 11 : Le financement des activités de la mission universitaire

La question du financement est une préoccupation importante pour la plupart de nos membres. Au cours des dix dernières années, les deux établissements instituts universitaires dans le secteur jeunesse en difficulté ont consacré une partie du budget d'infrastructure qui leur était accordé pour soutenir la participation d'intervenants ou de gestionnaires dans des activités de recherche ou d'enseignement.

Ces activités, dont les modalités pouvaient varier (libération de praticiens, création de fonctions d'agents de liaison, etc.), ont permis l'interpénétration de l'univers de la recherche avec celui de la pratique et ont contribué à une nouvelle culture organisationnelle axée sur la recherche de rigueur et d'amélioration continue.

Dans la mesure où le financement accordé aux établissements universitaires fait partie d'une enveloppe nationale protégée, exclue de la budgétisation régionale, il serait pertinent de consacrer une part du budget dédié aux établissements partenaires de façon à leur permettre de soutenir la participation de leurs intervenants et gestionnaires aux activités de recherche, d'enseignement pratique et de transfert de connaissances. Cette façon de faire permettrait, à notre avis, d'étendre les retombées observées dans les établissements désignés aux établissements partenaires.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures énumérées dans la 11^e recommandation et visant à assurer un financement adéquat pour le développement de la mission universitaire dans les services sociaux nous semblent pertinentes et c'est pourquoi nous les appuyons.

RECOMMANDATION 12 : Créneaux potentiels de désignation et problématiques à approfondir

Nous appuyons l'orientation d'associer les champs de pratique dans lesquels se situent les établissements universitaires avec les neuf programmes-services ministériels. Bien que ces programmes-services recourent à la fois des services de santé et des services sociaux, il y a une certaine logique à associer la recherche aux frontières de l'organisation des services s'adressant à une clientèle bien définie.

Il est certain que certaines équipes de recherche travailleront sur des thématiques de recherche débordant les frontières de ces programmes-services, mais il nous apparaît pertinent de prévoir au moins un établissement à vocation universitaire par programme-services. Cela serait de nature à encourager le regroupement de chercheurs et de praticiens intéressés à une clientèle commune.

RECOMMANDATION 13 : La création d'une table de planification provinciale

Nous sommes en accord avec la création d'une table de planification provinciale. Compte tenu que plusieurs des sujets discutés sont en étroite relation avec les travaux menés par les associations d'établissements, nous souhaitons que celles-ci soient représentées au sein de cette instance. Cela permettrait par le fait même d'assurer une liaison plus directe avec l'ensemble des établissements non désignés au sein des réseaux de services.

RECOMMANDATION 14 : La création de tables de concertation par programme-services

Nous appuyons l'idée d'une table de concertation par programme-services.

C'est au sein de cette instance que pourront s'établir les complicités nécessaires pour l'émergence et le développement de la mission universitaire et de ses retombées sur les pratiques. Il sera essentiel que tous les acteurs y soient représentés et conviés en tant que partenaires.

RECOMMANDATION 15 : La création de tables de concertation universités/établissements

Compte tenu que les questions soulevées dans cette recommandation interpellent l'ensemble des établissements et des milieux de formation, il serait pertinent d'associer des représentants des établissements non désignés et des universités régionales qui sont impliqués dans des activités de recherche et d'enseignement pratique.

Dans l'idée de la création d'un véritable consortium, les collègues d'enseignement pourraient également être associés aux travaux de ces tables.

CONCLUSION

Comme nous l'avons mentionné, nous n'avons pu que réaliser une consultation partielle auprès de nos membres à propos des orientations contenues dans le document. Nous serions également intéressés à connaître le contenu du chapitre 4 sur le plan de mise en œuvre des orientations proposées lorsque celui-ci sera complété.

Les établissements membres de l'Association souhaitent être associés au développement de la mission universitaire et veulent y participer en tant que partenaires. Ils souhaitent également que les activités qu'ils supportent en lien avec la recherche et l'enseignement soient appuyées financièrement afin de préserver les budgets consacrés aux services à la clientèle. Ultiment, le développement de la mission universitaire vise à améliorer les pratiques et la qualité des services et cela ne sera possible que dans la mesure où tous les partenaires et toutes les expertises seront conviés à la réflexion et à l'action.

Le chemin parcouru dans les dix dernières années a été éloquent mais limité, compte tenu du sous financement accordé à la recherche sociale. L'Association des centres jeunesse du Québec poursuivra ses efforts pour que les établissements à vocation universitaire obtiennent les ressources requises pour l'actualisation de leur mission et continuera de soutenir le partenariat entre l'univers de la recherche et celui de la pratique qui est une des conditions de base au développement des pratiques.